



COMMISSION SPORTIVE JEUNES SAISON 2025/2026

PV N°42

En distanciel ce jour le 07/01/2026 pour le pôle foot à 8

Présents : Mme VAN HEGHE Nathalie, MM. LALET Jean-Marc, GONIN Christophe

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

2EME JOURNÉE FESTIVAL FOOT U13 PITCH POULE A DU 07/01/2026

En raison de la préconisation de la Préfecture de la Dordogne qui demande de limiter les déplacements au strict nécessaire,

La Commission Sportive Jeunes se voit dans l'obligation de reporter le Tour 2 de la U13 Pitch poule A entre les équipes de Trélissac APFC 1, Bergerac Périgord FC 1 et 2 et Sarlat Marcillac 1 qui devait avoir lieu ce jour à 16h au Pont Roux à Bergerac.

Ce tour est reporté **au Mercredi 14 Janvier 2026 à 15h sur les installations du Bourg à Trelissac**.
Toute absence d'une équipe à cette date se verra sanctionner d'un forfait à chaque match du plateau et donnera les 3 points de la victoire et les points du défi à ses adversaires.

Les clubs seront notifiés du changement des parution du présent PV.